

Compte-rendu
Séance ordinaire du 27 juillet 2020

Date de convocation : 21 juillet 2020

Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,

Membres présents : MM. Jean-Paul WITZ, Jean-François SCHNEIDER et Fabien METZLER, Adjoints, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Marien DURRENBERGER, Christian REPIS, Martine QUIRIN, Sylvie BLATTNER, Stéphanie FELDMANN, Lionel PORCHE, Sébastien PINHEIRO et Émilie BESSON.

Membres excusés : Mme Christine METZLER (procuration à Fabien METZLER) et Angélique GUYENOT (procuration à Émilie BESSON).

La séance est ouverte à 19 heures 30. M. le Maire salue les personnes présentes dans l'assistance en leur rappelant les règles de bon comportement à adopter lors d'une séance du conseil municipal, et notamment le silence qui doit être observé par le public..

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Paul WITZ est désigné secrétaire de séance.

Point n° 2: Approbation du Procès-Verbal de la séance du 3 juillet 2020

M. le maire donne lecture du PV de la séance du 3 juillet dont la copie a été transmise aux membres du conseil municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point n° 3: Approbation du Procès-Verbal de la 1ère séance du 10 juillet 2020

M. le maire donne lecture du PV de la 1ère séance du 10 juillet dont la copie a été transmise aux membres du conseil municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point n° 4: Approbation du Procès-Verbal de la 2nd séance du 10 juillet 2020

Arrivée de Mme Sylvie BLATTNER à 19H45.

M. le maire donne lecture du PV de la 2nd séance du 10 juillet dont la copie a été transmise aux membres du conseil municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 5: Adoption du Compte Administratif 2019.

M. le Maire se retire pour permettre aux conseillers municipaux d'en débattre et de procéder au vote. M. WITZ, adjoint au maire, présente le Compte Administratif 2019 dont les résultats se chiffrent de la façon suivante (les sommes ci-dessous sont constituées du résultat de l'année qui s'ajoute à celui des années précédentes) :

Budget PRINCIPAL (résultat 2019 + excédents cumulés antérieurs)

Section de fonctionnement

Recettes 1 379 647,80 €
Dépenses : 464 560,51€
Soit un excédent de 915 087,29 €

Section d'investissement

Recettes : 35 785,06 €
Dépenses : 31 447,45 €
Soit un excédent de 4 337,61 €

Budget FORET (résultat 2019 + excédents cumulés antérieurs)

Section de fonctionnement

Recettes : 608 409,34 €
Dépenses : 91 181,83 €
Soit un excédent de 517 227,51 €

Section d'investissement

Recettes : 12 266,82 €
Dépenses : 0,00 €
Soit un excédent de 12 266,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à 14 voix pour, des membres présents et représentés (M. le Maire ne participant pas au vote) le Compte Administratif du budget 2019.

Point 6 : Adoption du Compte de gestion 2019.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion 2019 établi par M. le Receveur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Guy ERNST, Maire, à 15 voix pour des membres présents et représentés déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Percepteur-Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve ce Compte de Gestion.

Point 7: Affectation des résultats 2019.

VU les résultats de fonctionnement s'établissant comme suit :

PRINCIPAL	915 087,29 €
FORET	517 227,51 €

VU les résultats d'investissement s'établissant comme suit :

PRINCIPAL	4 337,61 €
PRINCIPAL (Restes à Réaliser)	0,00 €
FORET	12 266,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Guy ERNST, Maire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE d'affecter les résultats 2019 comme suit :

en report au compte 1068 (couverture d'autofinancement) soit :

PRINCIPAL	0,00 €
-----------	--------

en report à nouveau au compte 002 (excédent –fonctionnement) pour la différence, soit :

PRINCIPAL	915 087,29 €
FORET	517 227,51 €

en report au compte 001 (dépenses – solde d'exécution investissement) pour la différence, soit :

PRINCIPAL	18 033,76 €
-----------	-------------

en report au compte 001 (recettes - excédent -investissement) pour la différence, soit :

FORET	12 266,82 €
-------	-------------

Point 8: Écritures comptables.

M. le Maire informe les conseillers que suite à l'achat d'un nouveau véhicule utilitaire en début d'année, il est nécessaire de décider de sa période d'amortissement afin de prévoir les crédits nécessaires au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'amortir l'achat du nouveau véhicule utilitaire sur 10 ans et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Point 9: Vote du Budget Primitif 2020 (Budget Principal et budget Forêt).

M. le Maire présente le Budget Primitif 2020 au Conseil Municipal et procède au vote:

Budget Principal :

Section de fonctionnement : 1 810 239,05 €

dépenses : chapitres 011, 012, 014, 022, 023, 042, 65 et 67 : unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 002, 042, 70, 73, 74, 75 et 77: unanimité des membres présents et représentés

Section d'Investissement : 1 296 051,66 €

dépenses : chapitres 020, 040, 10, 16, 20, 204 et 21 : unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 001, 021, 040, 10, 13 et 16: unanimité des membres présents et représentés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif principal 2020 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Budget Forêt :

Section d'exploitation : 636 737,51 €

dépenses : chapitres 011, 022, 023, 042, 65, 66 et 67: unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 002, 70, 75 et 77: unanimité des membres présents et représentés

Section d'investissement : 120 994,33 €

dépenses : chapitre 21 : unanimité des membres présents et représentés

recettes : chapitres 001, 040 et 77: unanimité des membres présents et représentés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif forêt 2020 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Point 10: Affectation de l'argent de la chasse de plaine pour cotisations de la CAAA.

Vu les dispositions réglementaires, et attendu que le montant des cotisations dont les propriétaires fonciers sont redevables s'élève à 3 843,00 € pour l'année 2020, M. le Maire propose d'affecter comme les années passées une partie des produits de la chasse, soit la somme de 2 415 € au paiement de la Caisse d'Assurance Accident Agricole. Par conséquent, il restera à la charge des propriétaires fonciers une somme de 1 428 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de couvrir en partie, à hauteur de 2 415 €, la cotisation foncière afférente à l'exercice 2020 par affectation du produit de la location du droit de chasse.

Point 11: Composition de la commission CCID.

A chaque nouveau mandat, il est nécessaire de former une Commission Communale des Impôts Directs qui siègera durant tout le présent mandat. Son rôle est de donner un avis sur les éventuelles modifications d'évaluation des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Elle est composée de 12 membres, choisis par l'administration fiscale sur une liste de 24 contribuables désignés par le conseil municipal. M. le Maire présente la liste établie par les membres du conseil municipal au cours de la dernière séance de la commission réunie :

1. Mme LIBERATI-HENGEL Anna-Rita 2. M. SCHELL Roland 3. Mme GANGLOFF-LESAGE Nadine 4. Mme DE CASTRO RAMOS DO SACRAMENTO Marie-Cristina 5. M. DUPARC Jean 6. Mme SCHMITT-METZ Marie-Louise 7. M. LOPES Julien 8. M. ZECH Lucien 9. Mme SARTHER-QUIRIN Martine 10. M. SCHNEIDER Jean-François 11. Mme RINN-FELDMANN Stéphanie 12. Mme GROSS Catherine 13. M. REPIS Christian 14. M. ERNST Charles 15. M. MERTZ Luc 16. M. MACE Jean-Claude 17. M. MULLER Alain 18. M. KAUFFER Roland 19. M. HENNY Pascal 20. M. SCHNEIDER Marc 21. M. ZORN Florent 22. M. RICHARD Laurent-Marie 23. M. PANTZER Pascal 24. M. LAUSTRIAT Olivier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les membres précités pour faire partie de la liste communiquée aux services fiscaux pour faire partie de la CCID.

Point 12: Approbation du rapport annuel du SELECT'OM.

M. le Maire présente le rapport annuel du SELECT'OM édition 2019. Par ailleurs, il profite de l'occasion pour préciser deux points importants relatif au traitement des ordures ménagères : tout d'abord, il rappelle la mise en place en début d'année du tri sélectif en porte à porte, et le renouvellement cet été de l'opération de commande groupée de conteneurs papier et plastique pour les particuliers. En outre, M. le Maire rappelle que la taxe d'ordures ménagères a subi plusieurs baisses successives ces dernières années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport 2019 du SELECT'OM.

Point 13: Demandes de subventions concernant les associations ayant fait une demande..

M. le Maire présente, comme chaque année, les demandes de subventions émanant d'associations du village et qui ont été réceptionnées en mairie au moment de l'établissement de l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE de voter de la façon suivante et de verser aux associations du village pour l'année 2020 les sommes énoncées ci-dessous (sur demande de M. le Maire, les conseillers membres d'une association ne participent ni au débat ni au vote lorsqu'il est question d'une subvention destinée à leur association respective):

- 300 € à l'Amicale des Sapeurs – Pompiers à l'unanimité des votants présents et représentés (MM. METZLER, qui dispose d'une procuration, et REPIS ne participant pas au vote),
- 300 € pour l'association de Tir Saint-Michel à l'unanimité des votants présents et représentés (Mme FELDMANN et M. ERNST ne participant pas au vote),
- 300 € pour la coopérative scolaire à l'unanimité des votants présents et représentés
- 300 € pour l'association Old West Texas Rangers, à l'unanimité des votants présents et représentés,
- 300 € pour l'A.D.A.B. à 12 voix pour et 1 abstention des votants présents et représentés (Mme BESSON, qui dispose d'une procuration, ne participant pas au vote).

Point 14 : Projet de renforcement de la DECI

M. le Maire présente aux membres du conseil municipal l'importance de prioriser en ce début de mandat le renforcement de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) au regard des enjeux de sécurité qu'elle représente pour nos concitoyens.

M. le Maire présente aux conseillers les différents axes de réflexion sur lesquelles doit travailler la commune afin de renforcer sa DECI :

- engager la commune dans une démarche de réflexion d'ensemble sur l'amélioration de sa DECI, notamment par la mise en place de réserves incendie, notamment rue du Château ;
- finaliser le plus rapidement possible l'inventaire des hydrants et poteaux d'incendie réalisé actuellement en partenariat avec le SDEA, en particulier les mesures de débit, notamment sur les hydrants existants et connectés au réseau d'un diamètre nominal 80, qui n'ont pas encore été contrôlés, ainsi que les nouveaux poteaux d'incendie qui seront mis en place en remplacement des équipements actuellement présents sur les conduites d'un diamètre nominal supérieur à 100 ;
- entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de pouvoir établir avec les services du SDIS un schéma d'intervention ;
- demander l'appui technique et financier des services de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, propriétaire et gestionnaire du réseau d'eau, notamment afin de remplacer les poteaux auxiliaires et les hydrants d'un diamètre 80, raccordés sur les conduites d'eau potable d'un diamètre nominal supérieur ou égal à 100 mm, par des poteaux principaux d'incendie en adéquation avec le diamètre de la conduite de connexion, afin d'assurer la protection incendie.
- solliciter l'exploitant du réseau d'eau potable pour vérifier l'adéquation et la capacité des différents équipements de surpression et de régulation afin de s'assurer que ceux-ci ne puissent brider, voire perturber, les débits nécessaires à assurer la DECI avec un débit horaire minimum de 60 m3.
- En parallèle, demander toutes les subventions financières et les aides techniques auprès des différents organismes qui pourraient apporter leur concours à ce projet.

A 21 heures 15, suite à une intervention du public, notamment de M. ZECH Bertrand, demeurant 101C, rue de la Batteuse à HEILIGENBERG, qui a prit à partie M. le Maire, et qui n'a pas voulu cesser son tumulte malgré plusieurs demandes de M. le Maire, celui-ci a été contraint de demander au public de sortir et de proclamer le huis clos pour la fin de la séance.

M. le Maire fait part au conseil municipal que le présent trouble sera notifié à M. le Préfet du Bas-Rhin et à M. le Procureur de la République.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les différents axes de réflexion présentés par M. le Maire.

Point 15: Rapport des délégués représentant la commune dans les différentes instances.

M. le Maire cède la parole aux conseillers municipaux dont les instances auprès desquelles ils sont délégués par la commune ont vu leurs membres se réunir depuis le dernier conseil municipal, à savoir :

- Mme Sylvie BLATTNER pour le Syndicat du Collège de MUTZIG
- MM. Fabien METZLER et Christian REPIS pour le Syndicat de la Forêt des 7 Communes.

Mme Sylvie BLATTNER présente à ses collègues un compte-rendu de la dernière réunion qui a notamment vu l'élection du bureau du syndicat du collège, avec notamment l'élection de M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG, comme président, et de Mme Mireille RODRIGUES, adjointe au maire d'OBERHASLACH, et de M. Alain GRISE, maire d'URMATT, comme vice-présidents.

Mme Sylvie BLATTNER signale également qu'il a été notamment question de la baisse des effectifs du collège, baisse qui suscite une certaine inquiétude. Une forte demande d'aide a été formulée à l'occasion de cette réunion pour que les communes membres fassent leur possible auprès des parents pour les encourager à inscrire leurs enfants au collège de MUTZIG.

Par ailleurs, Mme BLATTNER informe le conseil que désormais, un compte-rendu des réunions du syndicat sera envoyé directement aux communes.

MM. Fabien METZLER et Christian REPIS informent leurs collègues que la réunion d'installation du Syndicat de la Forêt des 7 Communes a eu lieu. M. Alain GRISE, maire d'URMATT, a été installé dans la fonction de président de ce syndicat.

Outre le vote du budget, il a également été question du rapport de M. Jonathan VIERLING, garde-forestier en charge de la forêt des 7 Communes, sur les futurs travaux prévus et les possibilités de vente de bois.

Enfin, il a été question de l'évolution de ce syndicat qui va prochainement se poser. Différentes possibilités ont été évoquées : mise en place de statuts permettant un meilleur fonctionnement pour lutter contre la crise forestière qui impacte l'Europe de plein fouet ou vente pure et simple de cette forêt à la commune de LUTZELHOUSE (sur le ban duquel elle est située).

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire
Guy ERNST

Le Secrétaire de séance
Jean-Paul WITZ

